

MAIRIE DE MALAFRETAZ

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION

2023-06

« Route des champs, rue du Centre, rue Malafertoise, route du Costal et Route des anciens combattants »

Le Maire de la Commune de MALAFRETAZ

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

VU le Code de la Route,

VU La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la demande du 19 janvier 2023 de Mme DAVID représentant l'entreprise **ALLCOMS** de MONTLUEL, qui va effectuer des travaux de pose de fourreaux optiques et chambres telecom pour le compte de Sogetrel-SIEA « Route des champs, rue du Centre, rue Malafertoise, route du Costal et Route des anciens combattants» ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

A R R E T E

=====

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera réglementée sur la « Route des champs, rue du Centre, rue Malafertoise, route du Costal et Route des anciens combattants» en fonction de l'avancement du chantier. La chaussée sera rétrécie et alternée dans les deux sens de circulation, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/heure. Il sera interdit de doubler et de stationner aux abords du chantier.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera applicable entre le 23 janvier et le 24 février 2023.

ARTICLE 3 : La circulation sera rétablie tous les soirs ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés sauf nécessité absolue de chantier.

ARTICLE 4 : Selon les conditions de déroulement des travaux et leur avancement, cette réglementation pourra être levée préalablement à son expiration.

ARTICLE 5 : La signalisation de la présente réglementation sera mise en place par l'entreprise demandeuse.

ARTICLE 6 : Le Présent arrêté sera publié dans la commune de MALAFRETAZ.

ARTICLE 7 :

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mr le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Montrevel en Bresse,
- Services Techniques de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-En-Bresse à Montrevel en Bresse,

Malafretaz, le 20 janvier 2023,

L'adjoint délégué,

Jérôme CHAVANEL

